Résolution sur la situation en Côte d'Ivoire

2010/3006(RSP) - 16/12/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Á la suite du débat qui s’est tenu en séance le 15 décembre 2010, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Côte d'Ivoire.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Les députés rappellent en premier lieu que la grave crise politique et institutionnelle dans laquelle se trouve le pays est issue du deuxième tour des élections présidentielles du 28 novembre 2010. Ils rappellent également que la Commission électorale indépendante de la Côte d'Ivoire a annoncé que M. Ouattara avait gagné les élections, mais que le Conseil constitutionnel a inversé le résultat, en proclamant que des fraudes s'étaient produites dans certaines régions, et déclaré vainqueur M. Gbagbo. Ils indiquent que la seule légitimité démocratique est celle issue du suffrage universel, dont les résultats ont été en outre certifiés par l'ONU. Ils invitent dès lors M. Gbagbo à se retirer et à **céder le pouvoir à M. Alassane Ouattara**.

Le Parlement exhorte toutes les forces politiques ou armées en Côte d'Ivoire à respecter la volonté du peuple telle qu'elle se reflète dans les résultats du scrutin du 28 novembre et déplore les affrontements violents qui ont précédé la proclamation des résultats du second tour des élections ainsi que l'obstruction politique et les tentatives d'intimidation à l'encontre des membres de la Commission électorale indépendante.

Le Parlement se dit profondément inquiet de l'actuelle impasse politique qui prévaut dans le pays depuis les élections, ainsi que des actes de violence dont il est fait état et qui, dans certains cas, impliquent les forces de sécurité ivoiriennes. Il déplore en particulier les violences et considère comme prioritaire la protection des civils. Il appelle l'ensemble des acteurs ivoiriens à enrayer tout risque d'escalade de tension et à empêcher tout affrontement et appelle au rétablissement du fonctionnement démocratique des institutions du pays.

Le Parlement condamne encore les actes d'intimidation dont les observateurs de l'Union européenne en Côte d'Ivoire ont fait l'objet ainsi que la suspension des médias non gouvernementaux en Côte d'Ivoire.

Le Parlement soutient enfin la **décision de l'Union européenne d'imposer des sanctions contre Laurent Gbagbo** et salue la décision du Conseil d’adopter des mesures restrictives ciblées à l’encontre de ceux qui font obstruction aux processus de paix et de réconciliation nationale, et en particulier menacent le bon aboutissement du processus électoral. Il invite la Haute représentante de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité à présenter, dès que possible, de nouvelles initiatives afin de soutenir les autorités démocratiquement élues en Côte d'Ivoire.